



Commune de
Beaufort

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 21 NOVEMBRE 2022, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 14 novembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIALLET Bruno, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, MAURIN Eliane, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, ROUX-NOUVEL Florence, BURDET Nelly, PALLUEL-BLANC Célia, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette, BLANC Nicolas

ABSENT REPRESENTE : Mme VIBERT Séverine par M FRISON-ROCHE Christian
Mme HORNECKER Justine par Mme ROUX-NOUVEL Florence

ABSENT : M. MENOTTO Sylvain

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CRESSENS Annick

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté, une demande de subvention au titre du PPT, l'approbation des tarifs du SDIS et de la périscolaire.

➤ MODIFICATION DES COMMISSIONS, DES DELEGATIONS (CA DE L'OT) ET DES INDEMNITES

Le Conseil est informé du souhait de Madame Justine HORNECKER de ne plus assurer sa délégation au sein du Conseil d'administration de l'Office de tourisme.

Monsieur Guy DUC-GONINAZ se propose de la remplacer, ce qui est validé.

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la charte de l'élu local établi en application de l'article 1 111-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

➤ VALIDATION DU PLAN DE SECOURS 2022/2023

Le Conseil prend connaissance du plan de secours préparé par la SEMAB qui définit les moyens mis en œuvre sur le domaine skiable et rappelle que la direction des opérations de secours est sous la responsabilité du Maire et de Monsieur Laurent FILLION, désigné comme responsable de la sécurité du domaine. Le plan de secours est validé à l'unanimité.

➤ VALIDATION DES TARIFS DES SECOURS HELIPORTES ET APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE SAF

Le Conseil prend connaissance des tarifs proposés par le SAF pour les secours hélicoptérés à réaliser sur le domaine skiable au cours de la saison 2022/2023 et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer avec le Secours Aérien Français la convention correspondante, le tarif étant fixé à 71,30 € TTC la minute, ce tarif étant réévalué chaque mois selon le prix du carburant.

➤ TARIF DES TRANSPORTS PAR LE SDIS

Le Conseil valide les tarifs proposés par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour le transport des blessés bas de pistes – cabinet médical ou centre hospitalier, le SDIS intervenant en cas d'indisponibilité des ambulances privées.

➤ MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION VARIABLE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Madame Nelly BURDET, déléguée à la vie associative, au sport et à l'éducation, présente le dispositif « Cantine à 1 € » qui permet de proposer une tarification sociale pour la restauration scolaire en tenant compte du niveau de ressources des familles, l'Etat intervenant financièrement pour les tarifs inférieurs à 1 €.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de ces modalités, valide à l'unanimité le dispositif qui sera mis en place à compter de janvier 2023 : il comprendra 4 tranches de facturation selon le coefficient familial et concernera uniquement les forfaits. Les tarifs préférentiels s'établiront ainsi à 0,80 €, 1 €, 3,50 €, le plein tarif restant à 4,58 €.

Les familles recevront la délibération précisant l'ensemble de ces dispositions début décembre 2022.

➤ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS EN FAVEUR DES ECOLES

Le Conseil prend connaissance des demandes de subvention présentées par les Coopératives scolaires des écoles de Beaufort et Arêches pour des projets éducatifs et valide les attributions suivantes :

- Ecole Beaufort : 1 750 € pour les projets « atelier nature, savoir rouler à vélo et escalade »
- Ecole Arêches : 600 € pour le projet « astronomie » en partenariat avec Géociel

Les prévisions des effectifs scolaires pour les années à venir sont en préparation et seront transmises à l'Inspecteur académique fin novembre.

➤ TARIFS PERISCOLAIRE

Le Conseil décide de maintenir les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire en cours à 3 € par séance du soir.

➤ MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU – MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC

Le Conseil est informé de l'évolution de la procédure de modification simplifiée n° 2 du PLU : suite à l'évaluation environnementale imposée par la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, et à la demande de retrait de la création d'une piste de ski-roue à Marcôt, il convient désormais que le Conseil municipal délibère sur les modalités de mise à disposition du dossier au public. Cette mise à disposition sera effective du lundi 16 janvier 2023 au vendredi 17 février 2023, après accomplissement des formalités de publicité obligatoires.

En 2023, le Conseil engagera une nouvelle modification simplifiée du PLU, les sujets à traiter étant en cours de réflexion.

➤ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER ET REGULARISATIONS FONCIERES

(M. Thierry DOIX sort de la salle)

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de biens situés à Arêches et à Beaufort.

➤ BATIMENT « EWELLIX » - AVENANT AU BAIL PRECAIRE ET CHOIX DU CANDIDAT POUR LA SIGNATURE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise EWELLIX a quitté les locaux communaux qu'elle occupait à Domelin et que, de ce fait, le bâtiment a été libéré en août 2022. Un bail précaire de location avait été établi jusqu'au 31 décembre 2022. A ce jour, EWELLIX demande de mettre fin au bail au 30 novembre 2022.

Par ailleurs, dans le cadre des discussions portant sur les conditions de départ de l'entreprise, cette dernière a confirmé sa décision de prendre en charge le désamiantage des locaux pour un montant de 33 000 €.

Pour ce qui concerne l'occupation à venir du bâtiment, il est rappelé que le choix des élus a porté sur une procédure visant à l'établissement d'un bail emphytéotique administratif (BEA) avec un opérateur unique. Un BEA consiste à mettre à disposition du bénéficiaire le bâtiment moyennant d'une part une redevance d'occupation et d'autre part une prise en charge des travaux d'aménagement à la charge du bénéficiaire.

Un appel à candidature a été lancé le 12 août 2022 avec une date de remise des offres au 26 octobre 2022.

2 candidatures ont été déposées :

- L'Association d'Animation du Beaufortain, la chocolaterie Carré noir et Olyo Savoie ont remis une offre pour installer respectivement la ressourcerie du Beaufortain, deux ateliers de fabrication et commerces.

- EDF hydro Savoie Mont-Blanc dans le but d'installer ses équipes présentes sur le site de Domelin (27 agents) par la création de surfaces de bureaux, de salles de réunion, de locaux spécifiques (activités tertiaires).

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres portant notamment sur les travaux qui seront réalisés et le montant de la redevance, le Conseil municipal décide de retenir (15 pour, 2 abstentions) la candidature d'EDF hydro Savoie Mont-Blanc pour un bail emphytéotique d'une durée de 18 ans, l'entreprise réalisant des travaux d'investissement pour un montant de l'ordre de 1,1 M € et une redevance annuelle de 43 200 €.

Il est précisé que l'offre présentée par l'Association d'Animation du Beaufortain, la chocolaterie Carré noir et Olyo Savoie, bien qu'intéressante, n'est pas conforme au règlement de la consultation qui imposait un opérateur unique. Les élus réfléchiront à d'autres possibilités pour permettre l'installation de ces entreprises.

➤ MARCHE DE FOURNITURE DE CARBURANT ET COMBUSTIBLE

Le Conseil est informé des résultats de la consultation pour la fourniture de carburant et de combustible pour l'année 2023. L'offre de l'entreprise BIANCO (seule offre remise) est retenue.

➤ MANDAT SPECIAL POUR PARTICIPATION AU CONGRES DES MAIRES

Le Congrès des Maire de France se déroulera à Paris du 22 au 24 novembre 2022.

Afin de permettre le remboursement des frais engagés par les 2 élus qui s'y rendront (Monsieur le Maire et une Adjointe), le Conseil décide la prise en charge de ces derniers au réel.

➤ VALIDATION DES TARIFS DES PRESTATIONS COMMUNALES POUR 2023

Le Conseil actualise, à compter du 1^{er} janvier 2023, les montants des droits, redevances et prestations communales avec une augmentation moyenne de l'ordre de 2 % (sauf pour les tarifs funéraires qui n'augmentent pas). Les tarifs de location de la salle du Moulin sont revus à la baisse afin de tenir compte de l'état de la salle. Des tarifs portant sur la fourniture de matériaux concassés ainsi que de voies d'eau sont également définis.

➤ VALIDATION DE LA SUBVENTION A ATTRIBUER EN 2023 A L'ASSOCIATION LES PETITES FRIMOUSES POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA GARDERIE

(Mme Eliette VIARD-GAUDIN sort de la salle au moment du vote)

Le Conseil est informé de l'avancement du projet consistant à proposer un accueil permanent (micro-crèche) au sein de la garderie d'Arêches située à La Clé des Cimes, accueil complémentaire de l'accueil touristique en saison. Une première expérience a ainsi pu être menée au printemps 2022.

Des discussions sont en cours avec les services de la PMI afin de constituer l'équipe et de préciser les modalités d'accueil qui conditionnent le budget prévisionnel de l'association pour 2023.

Il est rappelé que les élus ont fait le choix d'un usage optimisé des locaux constituant cette garderie, plutôt que d'investir dans d'autres locaux afin de créer une Maison des Assistantes Maternelles.

La capacité d'accueil s'élève à 24 enfants dont 6 permanents.

Le budget prévisionnel pour 2023 est en cours de finalisation et le montant de la participation financière communale pourrait s'élever à 50 000 €, étant rappelé que les autres financeurs sont à ce jour MMV, la SEMAB et l'ESF.

Le Conseil municipal valide (15 pour, 1 abstention) l'attribution d'un acompte de 30 000 € sur cette participation afin de permettre l'ouverture de cette structure dès début décembre 2022.

L'assemblée générale de l'association est convoquée le lundi 28 novembre et sera l'occasion de finaliser le budget prévisionnel pour 2023. Ce dossier sera à nouveau inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal le 19 décembre prochain.

➤ VALIDATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE DENEIGEMENT AVEC L'ENTREPRISE CHAUMONTET GAUTHIER

Le Conseil prend connaissance de la convention de prestation établie entre l'entreprise CHAUMONTET et la Commune de Beaufort, convention permettant la mobilisation d'un chauffeur pour assurer le déneigement et valide cette dernière à l'unanimité, le tarif horaire étant fixé à 47 € HT

➤ CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « BATIMENT »

Monsieur le Maire rappelle que le financement des interventions dans les bâtiments communaux est intégré au sein du budget général de la collectivité.

La création d'un budget annexe dédié aux bâtiments, individualisant les dépenses et recettes, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, devrait permettre d'améliorer et d'optimiser la gestion de ces derniers, notamment dans un contexte de crise énergétique et d'importante pression foncière sur l'immobilier et les logements.

Le Conseil valide à l'unanimité le principe de la création de ce budget annexe, étant précisé que sa finalisation interviendra en 2023 lors du vote des budgets primitifs.

➤ MODALITES D'ATTRIBUTION DES PRIMES DE FIN D'ANNEE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil prend connaissance du contenu de la délibération définissant les modalités d'attribution de la prime de fin d'année au personnel communal, cette délibération ayant été travaillée avec l'appui du Centre de gestion de la fonction publique territoriale et valide cette dernière à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réflexion faisant suite à la mission de conseil en organisation et portant sur la rémunération des agents de la Commune est en cours, avec l'aide du Centre de gestion. Cette réflexion aboutira sur des propositions en début d'année 2023.

➤ COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

Tourisme :

- La démarche engagée en vue de l'obtention du label Flocon vert, avec l'appui de Mountain riders, se poursuit : la réunion du 16 novembre associant l'ensemble des partenaires de la station a permis de mesurer la motivation de tous

- Le panneau signalant la zone de Marcôt et les activités qui y sont proposées sera posé pour la saison d'hiver

- Les photos constituant l'exposition sur les 100 ans de la Pierra Menta seront transférées de Méraillat à la place Frison-Roche pour la saison d'hiver

Services à la population :

- Madame Nelly BURDET, élue déléguée, souhaite engager une réflexion portant sur la mise en place d'un chèque activité à destination des enfants de la Commune. Les modalités seront précisées d'ici la fin de l'année 2022 par un travail mené par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Agriculture / forêt :

- Bilan de la réunion organisée avec les agriculteurs au sujet de la surfréquentation en alpage constatée pendant l'été 2022. Dans un souci de protection des espaces naturels, différentes mesures seront mises en place (interdiction du camping sauvage et des baignades dans les lacs de montagne, mise en place d'un parking payant à Treicol avec toilettes sèches, ...). Il conviendra de mettre en place une communication soignée sur ces différentes mesures et d'envisager les moyens de police nécessaires pour leur application. Il en est de même pour la gestion des événements (trails notamment) : il conviendra d'améliorer la communication envers les agriculteurs et la gestion de l'organisation de ces événements. L'Office de tourisme et la SEA (Société d'Economie Alpestre) seront associés à ces démarches.

Patrimoine :

- Nécessité de faire le point sur l'avancement de la création de l'association pour la sauvegarde du Château de la Grande Salle pour laquelle un courrier a été adressé au Maire en mars 2022
- Besoin de trouver un lieu de stockage d'éléments du patrimoine
- Convention à établir pour l'usage du four de la Cayère par les associations
- Le partenariat avec l'EREA (6^{ème} à 4^{ème}) pour des actions autour du moulin de la Cayère est en cours de formalisation
- Hors saison musical : les élus se félicitent de la grande qualité de cet événement musical décliné sur la Commune

Ressources humaines :

- La réflexion qui fait suite à la mission de Conseil en organisation est en cours : le travail avec le Centre de gestion sur les sujets de rémunération est bien avancé. Une réunion de synthèse du travail des différents groupes (organisation, management, ...) est prévue le 8 décembre 2022
- La procédure pour le recrutement d'un remplaçant au secrétariat est en cours (profil secrétariat, communication)

➤ QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Dispositif Microfolies : ce projet culturel élaboré par Arlysère en lien avec l'AAB et les Communes est en cours de réflexion
- Le Conseil départemental a attribué à la Commune une subvention de 250 000 € dans le cadre du dispositif « Petite Ville de Demain en Savoie » pour financer les travaux d'aménagement dans le secteur de la Coopérative. Cette subvention s'ajoute aux aides de l'Etat et de la Région Auvergne Rhône-Alpes, portant ainsi le financement en faveur de ce projet à 340 000 €
- La réunion publique d'information organisée par les élus le vendredi 18 novembre a réuni environ 130 personnes. Le document présenté est accessible sur le site internet de la Mairie
- Une réunion d'information à destination des résidents secondaires est prévu le mercredi 28 décembre 2022

- Les actes de vente du Chalet du club nautique et de l'ancienne Trésorerie de Beaufort ont été signés
- Le marché de Noël aura lieu les 3 et 4 décembre 2022
- Les panneaux lumineux d'information situés à Beaufort et à Arêches ne sont plus gérés par Arlysère. Il convient de définir avec l'Office de tourisme les modalités de saisie des annonces

Le Maire,



**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE
LUNDI 19 DECEMBRE 2022**